

Manifestation sportive «OSS45-Les Traces du Loiret »

Règlement

PRÉSENTATION

1. **« OSS45-Les Traces du Loiret »** est une manifestation sportive qui regroupe trois courses nature avec 2 challenges par équipe : « Challenge Entreprise » et « Challenge Famille ». Elle se déroulera le **16/06/2024**.

2. **Horaires des départs et distances :**

Les horaires des courses nature sont :

- 9h00 : départ du 21 km
- 9h15 : départ du 10 km
- 9h35 : distance de 5 km (accessible aux PMR avec joëlette) et épreuve « challenge famille »

3. **Challenge famille :**

Course parent/enfant : l'adulte participe à la course des 5 kms, à l'arrivée de ces 5 kms, il complète son parcours avec un membre de sa famille (âgé entre 10 et 13 ans) sur une distance de 1km.

4. **Challenge Entreprise :**

Le nom de votre Entreprise est à noter dès l'inscription. Un classement sera réalisé. L'entreprise qui comptera le plus grand nombre d'engagés, verra chacun de ses participants récompensés. Obligation d'au moins 1 engagé sur chaque épreuve hors le challenge famille.

5. **Limites d'âge**

Les distances sont ouvertes aux catégories suivantes :

A partir de la catégorie Juniors (2005 et 2006 : 18-19 ans) et au-delà, pour le 21 km

A partir de la catégorie Cadets (2007 et 2008 : 16-17 ans) et au-delà, pour le 10 km

A partir de la catégorie Minimes (2009 et 2010 : 14-15 ans) et au-delà pour le 5 km.

A la catégorie Benjamins/Poussins (de 2011 à 2014 : 10/13 ans) pour le challenge famille

REGLEMENTATION

1. **Organisateurs**

La manifestation sportive «OSS45 Les Traces du Loiret » est organisée par l'**USM Olivet Athlétisme** (Club affilié à la FFA).

Le club organisateur met à la disposition des participants des parcours testés par leurs membres et prévoit des mesures de prévention qui visent à éviter la survenue d'accident, ainsi qu'à maîtriser et minimiser les conséquences d'un éventuel accident. Les participants, conscients des risques inhérents à la pratique de la course à pied et de l'organisation en milieu naturel, restent responsables de leur sécurité et de leur bien.

2. **Licence / Certificat médical**

Pour les personnes majeures :

Chaque concurrent titulaire d'une licence FFA ou UFOLEP (mention course à pied indiquée sur la licence) en cours de validité doit fournir une copie de sa licence en version papier ou numérique.

Chaque concurrent non titulaire d'une de ces licences sportives doit fournir un Certificat Médical de non

contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve

ou

d'une attestation de Parcours de Prévention de Santé, de moins de 3 mois à la date de l'évènement disponible sur le site internet de la FFA à l'adresse suivante.

[PPS.athle.fr](https://pps.athle.fr) (accessible qu'à compter du 1er avril 2024).

Pour les mineurs :

Chaque concurrent titulaire d'une licence FFA ou UFOLEP (mention course à pied indiquée sur la licence) en cours de validité doit fournir une copie de sa licence en version papier ou numérique.

Chaque concurrent non titulaire d'une de ces licences sportives doit fournir le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur dûment rempli, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve. (lien ci-dessous).

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=yHZEBHkn_kaTM1bXfxTCPGyRsOnBUcleGNWwTr_700E=

Assurance et responsabilité

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile (en cas de dommages causés à soi-même).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, dommage, perte d'objet lors de l'épreuve. Les concurrents s'engagent en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve.

L'organisation est assurée en responsabilité civile organisateur, auprès de la compagnie MMA (contrat MMA association), conformément à la législation en vigueur.

Le club organisateur affilié à la FFA, bénéficie au travers du contrat collectif souscrit par la fédération, de l'assurance responsabilité civile.

Nous encourageons fortement les concurrents à souscrire une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus lors de la manifestation.

Les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels, sauf s'ils y ont renoncé.

3. Droit à l'image

Tous les compétiteurs s'engagent à accepter sans condition les prises de vue photos ou vidéos se rapportant à la manifestation et à ses participants, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire, sans aucune forme de rétribution directe ou indirecte.

LES INSCRIPTIONS

Chaque épreuve est limitée à 300 participants.

1. Modalité d'inscription

Par internet

Les inscriptions se font sur le site : www.Protiming.fr.
carte bancaire.

Paiement sécurisé par

Le téléchargement de votre certificat médical ou licence est obligatoire.

Possibilité d'inscription sur place :

Le jour de l'épreuve, dans la limite des places disponibles.

Toute inscription incomplète ne pourra être prise en compte.

Le dossier comprend :

- Bulletin d'inscription signé
- Certificat médical ou la photocopie de la licence spécifique ou questionnaire de santé
- Acceptation du règlement (tacite)
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- Paiement de l'inscription

2. Droit d'engagement

Le prix de l'engagement est fixé à 16 € pour le 21 km, 12€ pour le 10km, 8€ pour le 5 km et 10€ pour le challenge famille.

Cette somme inclut une participation de 1€ par inscrit, qui sera par la suite reversée au Comité de soutien de Remy Boullé.

En cas d'inscription sur place, les tarifs seront majorés de 3€ .

3. Remboursement

En cas de non-participation à l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscriptions ne sera effectué.

Cas de force majeure

En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, **l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.**

4. Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés le mercredi et vendredi de 10h à 19h auprès de la boutique RRUNNING située 18 rue Ste Catherine à Orléans, ainsi que le samedi après-midi de 15h à 17h et dimanche matin à partir de 7h45 sur le site des départs de courses, Plaine des Martinets rue du Général de Gaulle à Olivet.

La participation aux courses « **OSS45 Les Traces du Loiret** » nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 épingles minimum. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.** Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Si une personne ne peut plus participer à l'épreuve, elle pourra faire bénéficier, une autre personne, de son inscription en suivant les modalités suivantes :

- Remise à l'organisation (le jour de l'événement) d'une attestation signée par le coureur engagé, de son désistement.
- Réalisation d'une nouvelle inscription sur place de la personne qui souhaite participer sans versement de la participation financière.
- Les participants s'arrangent entre eux pour l'aspect financier.

ORGANISATION

Les concurrents devront se conformer au présent règlement et aux directives de l'organisation.

1. Des épreuves :

Départ / Arrivée

Les départs et les arrivées se feront plaine des Martinets à Olivet.

Les parcours

Les parcours empruntent pour l'essentiel les bords du Loiret, (le bois de Folleville et le domaine du Donjon, pour le 21 km) tout en traversant les communes d'Olivet, Saint-Pryvé Saint-Mesmin et Saint-Hilaire Saint-Mesmin.

Le balisage sera effectué par de la rubalise, du fléchage et du marquage au sol.

Ceci implique de la part des concurrents une certaine vigilance pour le suivi du parcours.

Des signaleurs seront positionnés sur divers points du parcours pour orienter les coureurs. En cas de sortie du parcours, le ou les coureurs devront retrouver celui-ci par leur propre moyen. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du temps perdu par un coureur égaré. Il ne sera procédé à aucun rattrapage de temps. Le balisage sera enlevé par l'organisation à l'issue de la dernière épreuve. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu pour des raisons de sécurité. Les concurrents devront alors suivre les consignes données par l'organisation.

L'accompagnement des compétiteurs en VTT ou autres engins est interdit, seuls les véhicules de l'organisation pourront circuler sur le parcours.

Seul le parcours 5 km est accessible aux PMR avec joëlette.

Ravitaillements :

Sur le 21 kms

- 4 ravitaillements
- Tous les 5 km environ et fin de course

Sur le 10 kms

- Deux ravitaillements :
- 5ème kilomètre environ et fin de course

Sur le 5kms et challenge famille

- 1 ravitaillement en fin de course

Récompenses :

Pour les courses nature 5, 10 et 21 Kms, une récompense au 3 premiers du scratch féminin et masculin.

Pour l'ensemble des épreuves : lot à chaque concurrent.

Récompense aux participants de l'équipe gagnante du « Challenge Entreprise » (l'entreprise la mieux représentée sur l'ensemble des parcours).

Environnement :

Les organisateurs attachent une grande importance à l'environnement. Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel et de suivre les chemins balisés. Il est strictement interdit de jeter des déchets dans la nature. Tout concurrent coupable d'une telle infraction sera immédiatement disqualifié.

Stationnement :

Il est rappelé aux coureurs que le stationnement est interdit notamment rue du général de Gaulle et rue de Navrin. Vous trouverez sur le site de l'USMO la position des parkings utilisables.

Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par la société Pro Timing. La diffusion des résultats en live sur www.protiming.fr.

2. Sécurité et éthique sportive :

Un poste de secours sera présent Plaine des Martinets, pour toute la durée de l'épreuve.

Tout concurrent est tenu à l'assistance en cas d'accident entraînant une mise en danger d'un concurrent, dans l'attente des secours.

Il est demandé aux coureurs de respecter le code de la route. Sauf dans le cas de la mise en place de couloir dédié, les coureurs privilégieront les trottoirs.

Pour des raisons de sécurité, lors de la traversée du Loiret par le pont Saint Nicolas, il est interdit aux coureurs d'effectuer des dépassements sous peine de pénalité.

Contrôle antidopage :

Un contrôle peut se dérouler sur toute compétition (Art L232-13-11 du code du sport). L'organisation prévoit que ce contrôle puisse se faire, en cas de réquisition de l'autorité administrative.

L'animation sportive « OSS45-Les Traces du Loiret » se déroule dans le respect de l'éthique sportive, de la nature et de l'environnement.

Chaque participant s'y engage personnellement.